



Appel d'offres pour travaux aménagement

Par **Danilou**, le **30/06/2016** à **17:57**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Une association loi de 1901 est-elle obligée de faire appel à concurrence pour la réalisation de travaux d'aménagement dans ses locaux (plusieurs devis) ?

MERCI [smile4]

Par **morobar**, le **30/06/2016** à **18:09**

Bonjour,

La loi réside dans les statuts.

Mais si les travaux sont d'importance, le bon sens commande d'évoquer les travaux et un budget en AG.

Puis de se conformer aux décisions de l'AG pour ce qui est du choix du prestataire, sa sélection...